



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/173
25 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Quarante-deuxième session
Genève, 4 juin et 6 juillet 2004

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme sur sa quarante-deuxième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève, les 4 juin et 6 juillet 2004

TABLE DES MATIÈRES

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à la reprise de sa quarante-deuxième session..... | 3 |
| II. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007..... | 4 |
| III. Questions d'organisation..... | 5 |
| <i>Annexe</i> | |
| Participation | 6 |

Chapitre I

CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À LA REPRISE DE SA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le projet de chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007,

1. *Rappelle* la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les rôles respectifs des organes intergouvernementaux sectoriels et techniques compétents, du Comité du programme et de la coordination, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans ce domaine;
2. *Approuve* le chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007 contenu dans le document TD/B/WP/L.112;
3. *Recommande* au Conseil du commerce et du développement de transmettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, pour examen, le projet de cadre stratégique relatif au programme 10 (commerce et développement) pour la période 2006-2007.

Chapitre II

EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2006-2007

(Point 3 de l'ordre du jour)

Première partie de la session (4 juin 2004)

1. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 juin 2004, le Groupe de travail a:
 - a) Décidé de convoquer une reprise de sa session le 6 juillet 2004 afin d'examiner le chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique en tenant compte du résultat final de la onzième session de la Conférence;
 - b) Invité le Président du Groupe de travail à écrire au Président du CPC pour lui demander de convoquer une reprise de la session de cet organe afin d'examiner le texte du projet de chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007 tel que révisé par le Groupe de travail le 6 juillet 2004;
 - c) Recommandé aux membres du Groupe de travail de souligner auprès de leurs collègues du CPC à New York la nécessité de convoquer une reprise de la session de cet organe;
 - d) Recommandé au secrétariat d'informer le Siège de l'Organisation à New York des décisions adoptées par les États membres de la CNUCED.

Deuxième partie de la session (6 juillet 2004)

2. À sa séance plénière de clôture, le 6 juillet 2004, le Groupe de travail a adopté des conclusions concertées (dont le texte figure au chapitre I ci-dessus).

Chapitre III

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

3. À sa 160^e séance plénière (séance d'ouverture), le 4 juin, le Groupe de travail a élu président M. Naïm Akibou (Bénin) et vice-présidente/rapporteur M^{me} Virginia Pérez Pérez (Venezuela).

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

4. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/170, qui se lisait comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2006-2007.
4. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

5. À sa 162^e séance plénière, le 6 juillet 2004, le Groupe de travail a autorisé le Président à établir le rapport final de la session en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière.

Annexe

PARTICIPATION

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

| | |
|-----------------------|--|
| Bénin | Oman |
| Chine | Pakistan |
| Cuba | Pologne |
| Espagne | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| États-Unis d'Amérique | Sénégal |
| Fédération de Russie | Suisse |
| Inde | Venezuela |
| Italie | Zambie |
| Japon | |
| Mexique | |

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateur:

| | |
|--------------------------------|---|
| Afrique du Sud | Maroc |
| Autriche | Norvège |
| Bangladesh | Ouganda |
| Barbade | Pays-Bas |
| Bolivie | Paraguay |
| Égypte | Pérou |
| Équateur | Philippines |
| Finlande | Portugal |
| Iran (République islamique d') | République démocratique populaire de Corée |
| Irlande | Trinité-et-Tobago |
| Jamaïque | Tunisie |
| Lesotho | Uruguay |
| Luxembourg | |
| Maurice | |

3. Un organisme intergouvernemental, la Communauté européenne, était représenté à la session.
